



Demande au conseils de prudhommes

Par **salimata2102**, le **22/08/2008** à **19:30**

bonjour,

jetais stagiaire étudiante dans une société d'expertise comptable soi disant, du 04 décembre 2007 au 04 mars 2008, ensuite je fus prise en cdd du 04 mars au 04 mai 2008 ensuite en CDI du 04 Mai au 11 décembre 2008.

le stage n'était pas vraiment un stage comme tous les stages car je travaillais à plein temps et payé 800 euros net.

ensuite pendant mon cdd j'étais payé 1000 EUROS déclaré et 500 euros en espèces et ce pendant mon cdi aussi.

mon changement de statut a été refusé et donc licenciement.

mon boss ne m'a pas donné d'attestation assedic ce qui fait bien sûr que je n'ai pas pu m'inscrire aux asedic et le solde de tout compte était de 900 EUROS payé 2 mois après.

en plus, un de ses clients voulait embaucher à temps partiel et mon patron lui dit de ne pas embaucher car il ne veut pas de relation de travail avec moi alors qu'on se trouvait dans de bons termes

AH OUI j'oubliais de préciser que ce monsieur signe des bilans comptables se faisant passer pour expert comptable et en fait il n'est même pas inscrit à l'ordre des experts comptables.

j'ai fait une demande pour le 28 Août aux prudhommes et mon patron m'a envoyé le 14 Août ma feuille assedic et une lettre où il dit ne pas comprendre pourquoi je fais une procédure à son encontre.

je ne vous parle pas des heures supplémentaires et le travail le dimanche et samedi et jours fériés.

car j'ai travaillé effectivement des samedi et dimanche et même le 01 Mai.

qu'en pensez vous?

Par **Romain06100**, le **16/07/2013** à **12:52**

Je pense que vous pourriez entamer une procédure. Vous devez normalement bénéficier d'une aide juridique gratuite dans votre ville qui vous indiquera s'il est avisé ou non d'entamer une procédure. Il existe aussi en outil en ligne permettant le [calcul d'indemnité prud'homme](#). Cela vous donnera une bonne idée si ça vaut la peine.